Quelques réflexions conclusives

Marie-Christine PIATTI
Professeur émérite, Faculté de droit de l'Université Lumière Lyon 2

Mesdames, Messieurs, Chers collègues, Chers étudiants, et Chers amis,

Il n'est pas conventionnel que celui (ou celle) qui a introduit la Journée établisse la synthèse des échanges, mais la Directrice scientifique de la Chaire « Vulnérabilités » qui devait se livrer à ce redoutable exercice étant souffrante, il me revient de la remplacer au pied-levé. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Bien entendu, il n'est pas question que je « *synthétise* » toutes les réflexions de ce jour, tant elles ont été denses, riches, parfois contradictoires (jamais houleuses), toujours stimulantes. Mais, je vous épargnerai aussi le pensum du « *résumé* » : pourquoi, en effet, redire, au demeurant en beaucoup moins bien, ce qui a été exprimé très clairement par d'autres. Ce serait vraiment dommage.

Ni synthèse, ni résumé, je vous fais alors part de « *la petite musique* » qui m'a accompagnée en vous écoutant depuis ce matin. Ô, j'ai été attentive, ne croyez-pas ! Mais, ce n'est que là-maintenant que j'en ai saisi le refrain : il y est question de *frontières, de bornes, de limites* (D. Girard). Certains ont parlé de *différences territoriales*, de *désertification* (G. Rousset), d'autres de *balance*, d'*équilibre* ou *déséquilibre* (Y. Poullet) quand ce n'est pas de *fracture* (G. Karam), et d'autres encore ont évoqué ce qui se passe ailleurs (D. Armaingaud).

Alors, je vous livre les quatre observations suivantes à la lumière de ce refrain. Car, il m'apparaît que plus qu'un motif, *la frontière* « relève de ces sondes existentielles grâce auxquelles s'entreprennent les forages qui mesurent la profondeur du monde. »[1] Si j'osais, je dirais « à la manière dont les cicatrices dans la chair témoignent de cette profondeur »…

[1] Belinda Cannone, Christian Doumet, « Dictionnaire des mots parfaits », 2019, V. l'entrée : Chair (Nathalie Azoulay).

J'en reste à une position de juriste, évidemment, mais pas d'experte. Toutefois, il n'aura échappé à personne que les enjeux – tant économiques qu'éthiques, sociologiques que politiques – que soulèvent les IA confrontées à la personne âgée en perte d'autonomie, sont essentiels.

La frontière interroge d'abord le corps

Il n'est pas anodin d'avoir mis la focale sur le « *corps* » plutôt que sur la *« personne »* vulnérable. Les juristes sont plus familiarisés avec elle qu'avec lui (mis à part peut-être les spécialistes du droit de la propriété industrielle, comme les Pr Poullet ou Violet, D. Girard, H. Hurpy). Le médecin, le soignant, a davantage de proximité avec le corps souffrant : la gériatrie, notamment, est « une histoire de mises en présence qui font violence : – au vieux de ressentir son corps abîmé, douloureux de voir son besoin d'autrui pour ce qu'il faisait jusqu'alors seul, en particulier tout ce qui relève de l'intime ; – aux soignants par la détresse, les angoisses, les douleurs, les appels au secours, le poids des corps, les odeurs des corps, les bruits des corps… D'un côté comme de l'autre, la honte est fréquemment au rendez-vous du fait de la passivation, de la pénétration […] dans l'intimité de l'autre, du fait de la proximité des corps et de la *pulsionnalité* que cela mobilise […] »[2]

Le corps, ce peu de matière organisée, et spécialement celle qui nous constitue : ce serait l'objet dont je suis le sujet. Mais si « *l'âme et le corps sont une seule et même chose* », comme dit Spinoza, le corps est à lui-même son propre sujet ; le *moi* ne le dirige qu'autant qu'il en résulte. Dit autrement, si l'on s'accorde pour dire que le corps et l'esprit (ou le corps et l'âme, ou le corps et la psyché, selon sa propre sensibilité) sont inséparables, alors il faut reconnaître que la dissociation de la personne et du corps, tient à l'épaisseur d'une feuille de papier. **La frontière est ténue ; entre l'intérieur et l'extérieur, elle devient instable, floue** (selon les termes de E. Venet).

Y a-t-il une frontière entre le sujet et l'objet, s'interroge la phénoménologie ?, pour répondre : « non », en insistant sur « l'unité de l'expérience », tout en reconnaissant qu'elle est subjective, voire intersubjective ! On se rappellera, en miroir, l'interrogation de Descartes (dans la deuxième *Méditation métaphysique*) qui, en détachant le sujet et l'objet, se demande lorsqu'il observe des passants par la fenêtre, si ce ne sont pas des automates vêtus de chapeaux et de manteaux.

La façon d'envisager le corps est déterminante. Les points de vue sur son appréhension sont clivants : entre les neurosciences et les sciences du psychisme, peu de compatibilité. S'il est important de comprendre le *cerveau*, comprendre le *psychisme* apparaît autrement prioritaire : car n'oublions pas que la personne âgée en situation de dépendance est au centre de notre recherche. Sans vouloir aller trop loin dans cette direction, il me semble toutefois qu'il y a une tendance actuelle à tout écrire en langue de la biologie et de la prescription (E. Venet, B. Ziegler) : « s'adapter », « muter », « survivre », « évoluer » ou en langue informatique : « circuits », « réseaux », « information », « big data », « biais », « premier arrivé, premier servi », etc. Les questions de terminologie sont importantes ont fait valoir J.-P. Béland et E. Venet.

[2] Jean-Marc Talpin, « *Du corps virtuel au réel du corps en gériatrie* », dans Connexions, ERES, 2018/2 n° 110, p. 103.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Frontière encore entre l'homme robotisé et le robot humanisé ! Il a été fait référence ce matin aux travaux de nos collègues canadiens (notamment sur le trans-humanisme[3]) et H. Hurpy, aussi je ne m'y attarde pas. Sauf pour rappeler que le hic, dans notre monde hypermoderne, c'est que toute limite est honnie : il faut à tout prix l'abolir. Ce désir de dépassement des limites révèle la confusion très profonde entre limite et borne. Croire que toute limite est une simple borne est on ne peut plus dangereux. Kant dans sa *Critique de la raison pure* se moque de Platon qui selon lui, agit comme cette colombe qui croit que sans la résistance de l'air, elle volerait beaucoup mieux. Nous vivons dans un monde où, comme la colombe, nous pensons qu'il faudrait éliminer toutes ces « résistances », ces limites, qui sont assimilées à des bornes qui limiteraient notre puissance d'agir.[4] Je ferme cette parenthèse. Si les bornes sont faites pour être dépassées, pas les limites ! « On ne peut pas 'dépasser' le quotidien… mais on peut le 'déplacer', et heureusement ! Car le quotidien n'est rien d'autre que ce déplacement perpétuel, ce mouvement d'aller et de retour[5]. »

J'évoque seulement une anecdote relevée dans Philosophie Magazine de ce mois[6] : je lisais qu'Astro, le nouveau robot d'Amazon (1250 € tout de même), passe au premier abord pour un compagnon de vie idéal : doté d'une « *véritable personnalité* », serviable, obéissant, il répondra par simple commande vocale à toutes les demandes. Seul hic : Astro a la fâcheuse tendance à se « suicider » (comme Socrate et sa ciguë). En se jetant, par exemple, dans l'escalier. Le mot est excessif car Astro n'a aucunement l'intention de mettre fin à ses jours. Pour l'heure, « *il n'est pas programmé pour protéger son existence* » (c'est ce que dit le philosophe Armin Krishnan, dans Killer Robots, 2009). Eh bien, cet « *instinct d'autoconservation* » pourrait à terme poser problème : *« il n'y a pas de garantie que le robot n'en ferait pas, au bout du compte, sa priorité »,* au détriment de ce pour quoi il a été conçu – assister l'homme quoi qu'il en coûte. La distinction entre l'homme et le robot est justement fondée sur la possibilité que ce dernier se sacrifie pour le premier. Reste que cette manière de concevoir les robots peut paraître « *non éthique »,* alors que l'on voit notamment apparaître des *« machines anthropomorphes ».* Comme le souligne ledit philosophe Armin Krishnan, *« nous commençons à nous sentir responsables d'eux, précisément parce qu'ils sont incapables de prendre soin d'eux-mêmes »*… Jusqu'où ira la transformation de cette perception morale ? Demain, s'il y a des humains génétiquement modifiés, des humains semi-robotisés et des humains « naturels », comment sera-t-il possible d'affirmer que « tous les hommes naissent libres et égaux en droit » ? Où l'on voit resurgir le biologique évoqué tout à l'heure avec les neurosciences.

Il faut distinguer hominisation et humanisation. L'hominisation est le processus d'évolution biologique, qui a vu une seule espèce (*homo sapiens*) étendre son hégémonie à toute la planète. L'humanisation est l'évolution éthique de l'humanité, qui suppose la pluralité des cultures et leur dialogue. L'humanisation, en ces temps de mondialisation,

[3] Jean-Pierre Béland, Charles-Etienne Daniel (dir.), « La personne transformée. Nouveaux enjeux ethniques et juridiques », Enjeux éthiques contemporains, Université du Québec, Chicoutimi, 2019 ; Jean-Pierre Béland, Georges A. Legault (dir.), « Asimov et l'acceptabilité des robots », Enjeux éthiques contemporains, Université Laval, Québec, 2012.

[4] Miguel Benasayag, « Fonctionner ou Exister », Paris, Le Pommier, 2018.

[5] Bruce Bégout, Philosophie magazine, N° 159, Mai 2022, p. 69.

[6] Philosophie Magazine, Ma liberté est-elle négociable, N° 154, p. 16, « Un robot suicidaire ? », par Octave Larmagnac-Matheron.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

tend à réduire toutes les cultures à une seule, tandis que l'hominisation repartirait vers la diversité biologique. Quand les transhumanistes parlent d'améliorer l'humain, ils privilégient les capacités cognitives mais ne pensent guère à la spiritualité – au sens large –, ni à l'éthique. L'idée d'un être humain dont on renforcerait l'intelligence mais pas les exigences éthiques m'effraie. Je reformulerai donc la question : « quelle part de notre humanité voulons-nous améliorer ? »

Mais la frontière interroge bien sûr d'abord la liberté

Car le virus, lui, ne connaît pas de frontière…Mais plus fondamentalement, au regard de nos convictions et des impératifs de la vie commune, l'exercice de nos libertés est borné. Il connaît des limites, des frontières à ne pas franchir : celles au-delà desquelles on empiète sur La liberté, NOTRE liberté. Dans la sphère intime comme dans l'espace public, chacun préserve en effet un noyau dur de valeurs avec lesquelles ne pas transiger et qui font de lui ce qu'il est. Inversement, consentir à troquer un peu de ses prérogatives, mettre délibérément un frein à son pouvoir et à ses droits, au nom d'une idée plus grande n'a rien d'absurde. En d'autres termes, certaines libertés seraient « discutables » et d'autres pas. La frontière réapparaît entre ceux qui se font une idée intangible de la liberté et ceux qui sont prêts à accepter qu'on y attente, au nom de certaines contingences pratiques. Comment délimiter les deux groupes, comment arbitrer entre l'exercice concret de droits au quotidien et une idée régulatrice de la liberté, qui se présente comme un garde-fou dans l'action ? La frontière, la limite, dessine le périmètre d'une certaine conception de la liberté.

Préférer la santé (qui n'est qu'un bien) à la liberté (qui est une valeur), ou la liberté à la santé (postulant par exemple, à la façon d'A. Comte-Sponville, que *la vie à vivre vaut plus que la vie vécue*) ? Autant de questions qui peuvent trouver un éclairage utile à la lumière de la frontière, de la limite ou de la borne.

Enfin, il y a une liberté dont on n'a pas beaucoup parlé dans cette Journée – ce qui se comprend eu égard au public vulnérable qui était notre cœur de cible – et qui entretient un rapport direct avec les algorithmes, celle de la liberté d'expression. Au moment où Elon Musk s'apprête à racheter Twitter pour en faire, selon ses déclarations, la plateforme sur laquelle, où qu'on soit dans le monde, on pourrait jouir d'une pleine liberté d'expression, a de quoi inquiéter. L'on retrouve-là, avec la conception libertaire que se fait un Elon Musk de la liberté d'expression, une frontière : la porosité qui doit exister avec la notion de démocratie est abolie. Antoinette Rouvroy remarque que si l'on peut se battre contre les idées, qu'il est très difficile de se battre contre une architecture algorithmique. Mais, elle pose, selon nous, la vraie question : pourquoi nous sommes-nous précipités sur les réseaux sociaux, plutôt que de faire vivre les « places publiques » du monde physique, celles-là mêmes sur lesquelles nos paroles nous engagent physiquement ? Où parler, c'est contribuer à faire advenir le « commun »[7].

La frontière encore lorsque certains observateurs font valoir que le débat qui oppose deux camps : celui des défenseurs de la santé publique et celui des partisans des libertés

[7] Lire Entretien avec Antoinette Rouvroy, Journal Le 1, N° 397, 18 mai 2022, intitulé L'Avenir selon Elon Musk.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

et de la démocratie, est ainsi mal posé, qu'il n'a aucun sens ; « leur opposer la santé, c'est choisir le camp de la solidarité et du bien public », professent-ils. Selon eux, les mesures autoritaires de restriction n'auraient pas seulement abîmé nos libertés, notre modèle démocratique et le contrat social qui sous-tend notre République, elles auraient aussi transformé le champ de la santé publique, en un champ de ruines[8]. Et cela est particulièrement apparu dans les Ehpad (et dans les zones géographiques les plus défavorisées) où les mesures d'enfermement, couplées à la stratégie du tout numérique, ont été délétères pour les plus vulnérables : les plus âgés ont été exposés au « syndrome de glissement » qui accompagne nécessairement toute mesure d'isolement.

Où l'on voit que les IA, non seulement ont été perçues comme une atteinte à la liberté, mais aussi à l'égalité.

Puis la frontière interroge l'égalité

Quoi dire après l'intervention du Pr Béland ? La juriste se contentera d'une observation (sous l'angle de la frontière) : l'égalité et l'équité entretiennent des rapports ténus. L'équité, c'est « *un correctif à la loi* » écrit Aristote (*Ethique à Nicomaque,* V, 14), qui permet d'en sauver l'esprit quand la lettre n'y suffit pas. Je dirai que l'équité est une vertu qui permet d'appliquer la généralité de la loi à la singularité des situations concrètes. C'est justice appliquée, justice en situation, justice vivante, et la seule qui soit vraiment juste. Et le Pr Béland ne conclut pas autre chose dans sa communication : *« seule l'analyse de chaque dispositif permettra d'établir si on peut, mais surtout si on veut réduire les inégalités.* »

En un second sens, plus vague, le mot finit par désigner la justice elle-même, en tant qu'elle ne peut se réduire ni à *l'égalité* (donner ou demander à tous les mêmes choses, ce ne serait pas juste : ils n'ont ni les mêmes besoins ni les mêmes capacités) ni à la *légalité* (puisqu'une loi peut être injuste). Disons que c'est la justice au sens moral du terme. Elle est la vertu qui restaure l'égalité de droit, non seulement contre les inégalités de fait, qui demeurent, mais en en tenant compte.[9] Par exemple en matière de fiscalité : un impôt progressif, qui taxe plus lourdement les plus riches, est plus équitable qu'un impôt simplement proportionnel, qui demanderait à chacun la même portion de son revenu. C'est considérer que les hommes sont égaux en droits et en dignité, même quand ils sont inégaux, comme presque toujours, en talents, pouvoirs, richesses.

L'équité plutôt que l'égalité, donc. La justice distributive plutôt que la justice « commutative ». Lors de la crise sanitaire, une notion est revenue dans l'imaginaire collectif : **le tri**. Il en dit long sur notre conception de la justice sociale. La pratique du triage démontre qu'une ressource rare distribuée de façon juste n'est pas une ressource distribuée également, de façon arithmétique. Contre la généralité des principes, l'équité requiert l'esprit de finesse. Et dans la recherche qui nous a occupés, avec *la mort* en filigrane eu égard à l'âge de nos sujets d'étude, ce sont les limitations en fin de vie qui se sont trouvées posées. Jusqu'où ne pas aller trop loin ?

[8] Barbara Stiegler, François Alla, « Santé publique Année zéro », Tracts Gallimard N° 37, Mars 2022.
[9] André Comte-Sponville, « Dictionnaire philosophique », PUF, 2001, p. 208.

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

La frontière réapparaît actuellement de façon concrète avec la quantité de vaccins à la disposition de la planète : faut-il une troisième injection quand certains pays n'ont eu aucun accès à la moindre dose ? La frontière, le fossé intergénérationnel (comme la maman de J.-P. Béland)…

On s'est éloigné des IA ? Pas tant que ça, car pour avoir « cet esprit de finesse », c'est moins dans les *check-lists*, les algorithmes, les recommandations d'experts en tout genre et les *big data* qu'il faut chercher la justice sociale, que dans le colloque singulier (J. P. Aquino a dit : le dialogue, la coconstruction). « *Le minimum* (et la justice elle-même est un besoin vital) *n'est pas ce qui empêche de mourir mais ce qui permet à chacun de réaliser sa conception du bien, c'est-à-dire de vivre une vie digne* ».[10]

Ténue donc la frontière entre l'égalité, l'équité et l'utilitarisme !

« Ce sont les inégalités qui menacent la fraternité », exprime Cynthia Fleury ; « la dette envers l'autre ne s'arrête jamais, c'est à vie. »[11]

Enfin la frontière interroge la fraternité

Qu'il me soit permis de revenir sur cet événement récent qui a donné au mot fraternité l'occasion de refaire surface : celui de l'afflux des réfugiés du Moyen-Orient aux portes de l'Europe. Il s'est accompagné, quelles qu'aient été les oppositions, d'un vrai débat sur l'une des composantes majeures de la fraternité, l'hospitalité. La fraternité est certes loin d'alimenter autant que ses deux voisines de fronton le débat politique et même le débat social. Pourtant, la reconnaissance récente de la valeur constitutionnelle du « principe de fraternité »[12], en rapport avec l'aide apportée aux personnes en situation irrégulière sur le territoire national, appelé « *délit de solidarité* » ou « *délit d'hospitalité* » mérite que l'on revisite l'histoire de ce principe, ses parallèles avec d'autres notions et sa fonction spécifique.

Poreuses que toutes ces frontières, les plus réelles, hérissées de barbelés ou liquides et celles des mots.

La loi française a créé un « *délit de solidarité* », intégré depuis 2005 dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, qui vise « toute personne qui aura, par aide directe ou indirecte, facilité ou tenté de facilité l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France. »

Malgré une loi de 2012 qui élargit le fait justificatif [des circonstances qui justifient une infraction] pour raison humanitaire, les poursuites se multiplient au mépris de l'entraide la plus élémentaire.

La solidarité semble un concept dépassé ! Pourtant ce qui est irréaliste, c'est de croire qu'en construisant des murs, on arrêtera la circulation des êtres humains, alors que le déséquilibre démographique croît d'un bout à l'autre de la planète.

[10] Frédéric Worms, Philosophie Magazine, Mai-Juin 2020, N° 139, p. 53.

[11] Lire Entretien avec Cynthia Fleury, Journal Le 1, N° 307, 29 juillet 2020, intitulé Sororité/Fraternité.

[12] Décision n° 2018-717 QPC du 6 juillet 2018, M. Cédric H. et autre [Délit d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irrégulier d'un étranger].

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598

Nous sommes à Lyon, aussi il me plaît de rappeler Antoine de Saint-Exupéry quand il formulait qu'« une démocratie doit être une fraternité ; sinon, c'est une imposture. » Je vous disais en commençant ces quelques mots conclusifs que je réagissais en juriste et en effet, pour la juriste que je suis, la Liberté, l'Egalité, la Fraternité sont toutes contenues sous l'étendard de la JUSTICE et qui mieux que la voix des poètes pour nous le rappeler :

Je rêve l'équité, la vérité profonde,
L'amour qui veut, l'espoir qui luit, la foi qui fonde,
Et le peuple éclairé, plutôt que châtié.
Je rêve la douceur, la bonté, la pitié,
Et le vaste pardon. De là ma solitude. (…)

Un jour, je vis passer une femme inconnue.
Cette femme semblait descendre de la nue ;
Elle avait sur le dos des ailes, et du miel
Sur sa bouche entr'ouverte, et dans ses yeux le ciel. (…)

Je l'adorai, croyant deviné qui c'était.
Mais elle, – devant l'ange en vain l'homme se tait, –
Vit ma pensée, et dit : Faut-il qu'on t'avertisse ?
Tu me crois la pitié ; fils, je suis la JUSTICE.
(Victor Hugo, *L'Art d'être grand-père*)

BONNE JUSTICE
C'est la douce loi des hommes
De changer l'eau en lumière
Le rêve en réalité
Et les ennemis en FRERES

Une LOI vieille et nouvelle
Qui va se perfectionnant
Du fond du cœur de l'enfant
Jusqu'à la raison suprême.
(Paul Eluard, « Bonne Justice » in *Pouvoir tout dire*)

Voilà quelques idées jetées en vrac, à la va-vite. Les équilibres sont difficiles à trouver entre des concepts hétérogènes (Liberté/Sécurité ; Egalité/Equité ; Fraternité/Solidarité). Au jeu du quantitatif et du qualitatif, les libertés sont toujours perdantes. Il faut donc dépasser la contradiction au profit d'un principe plus large qui pose des *limites communes*, celui de « l'égale dignité humaine ».

Published in : PIATTI, M-Ch. ; VIOLET, F. (dir.), *Pour des Intelligences artificielles au service du corps vulnérable*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813004598, doi : 10.17184/eac.9782813004598